

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

01
janvier 2010

EN
BREF



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

La réorganisation des services de l'État est effective depuis le 1^{er} janvier dernier. Pour la politique de l'eau, la coordination est assurée en région par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et, à l'échelle du bassin, par l'une d'elles, la DREAL Midi-Pyrénées, DREAL de bassin.

Sa mise en œuvre en département relève de l'une des nouvelles directions départementales interministérielles : la direction départementale des territoires qui remplace les anciennes DDAF et DDE. Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une redistribution des moyens en personnel et de la fermeture des services d'ingénierie publique.

Les missions et l'organisation des agences de l'eau restent, quant à elles, inchangées.